

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk Oatey

Version Num: 1.1

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Date d'émission: **09/04/2020**Date d'impression: **09/15/2020**

S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit	Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk	
Synonymes	MTP300-W	
Autres moyens d'identification	Pas Disponible	

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées	Caulking compound
pertinentes :	Cauking compound

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Oatey
Adresse	620 Steven Court, Newmarket, ON L3Y 622 Canada
Téléphone	905-898-2557
Fax	Pas Disponible
Site Internet	Pas Disponible
Courriel	info@oatey.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	ChemTrec	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	1-800-424-9300 (Outside the US 1-703-527-3887)	
Autres numéros de téléphone d'urgence	Emergency First Aid: 1-877-740-5015	

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories de danger 1A, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition
	répétée, catégorie de danger 2, Cancérogénicité, catégories de danger 1A, Irritation occulaire catégorie 2B

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

 Version Num: 1.1
 Page 2 14
 Date d'émission: 09/04/2020

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk

Date d'impression: 09/15/2020

Déclaration(s) sur les risques

H340	Peut induire des anomalies génétiques .
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H350	Peut provoquer le cancer .
H320	Provoque une irritation des yeux

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Émet des gaz toxiques lorsqu'il est chauffé.

Déclarations de Sécurité: Prévention

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P264	Bien se laver après manipulation.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.	
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.	
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501 P501 P501 P501	P501	nt pour point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisés conformément à toute
---------------------	------	--

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
1317-65-3*	40-70	calcium carbonate
107-21-1*	0.5-1.5	ethylene glycol
75-07-0*	0.1-1	acetaldehyde
108-05-4*	0.1-1	vinyl acetate
14808-60-7*	0.1-1	silica crystalline - quartz
13463-67-7	0.1-1	<u>dioxyde-de-titane</u>

SECTION 4 Premiers secours

Description des premiers secours

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

Contact des yeux

- Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.
- S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.
- ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.
- ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.

Version Num: 1.1 Page 3 14 Date d'émission: 09/04/2020 Date d'impression: 09/15/2020

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk

Contact avec la peau	Si ce produit entre en contact avec la peau : Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). Consultez un médecin s'il y a une irritation.
Inhalation	 En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	 Donnez un verre d'eau immédiatement. Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- ▶ Eau pulvérisée Quantités d'arrosage uniquement.
- Mousse.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- Poudre chimique sèche.
- ▶ Dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
Équipement de protection	n spécial et précautions particulières pour les pompiers
	Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque.
	 Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.
Lutte Incendie	 Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide.

▶ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé.

▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.

▶ NE PAS approcher des containers suspectés être chauds.

- ▶ Combustible. ▶ Faible risque d'incendie si exposé à la chaleur ou à une flamme.
- ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant une rupture violente des containers

Risque D'Incendie/Explosion

- Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques/irritantes.
- ▶ Peut émettre des fumées acides.
- ▶ Des poussières contenant des produits combustibles peuvent être explosives.

Contient une substance à bas point d'ébullition: les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie.

Peut émettre des fumées toxiques.

Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures. ▶ Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau. **Eclaboussures Mineures** ▶ Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection. ▶ Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite. Essuyer.

▶ Retirer toutes les sources d'allumage.

 Version Num: 1.1
 Page 4 14
 Date d'émission: 09/04/2020

 Date d'impression: 09/15/2020

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk

▶ Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement. ▶ Faire évacuer le personnel de la zone et se déplacer contre le vent. Alerter les pompiers et leur indiquer l'emplacement et la nature du risque. Porter un vêtement de protection pour tout le corps et muni d'un appareil respiratoire. ▶ Prévenir, par tous les moyens possibles, les éclaboussures de s'infiltrer dans les drains et les cours d'eau. ▶ Envisager une évacuation (ou se protéger en restant sur place). ▶ Ne pas fumer, pas de flammes nues ni de source d'inflammation. Augmenter la ventilation. ▶ Stopper les fuites si cette opération ne présente pas de risque. **Eclaboussures Majeures** ▶ Spray et brouillard d'eau peuvent être utilisés pour disperser / absorber les vapeurs. ▶ Absorber et contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour ensuite les recycler. ▶ Collecter les résidus solides et les stocker hermétiquement dans des tonneaux à des fins de recyclage. Laver la zone et prévenir une entrée des ruissellements dans les drains. A la suite des opérations de nettoyage, décontaminer et blanchir tous les vêtements et les équipements de protection avant de les stocker pour une utilisation future. Si une contamination des drains ou des voies d'eau survient, prévenez les services d'urgence.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Precautions a prendre po	our une manipulation sans danger
Manipulation Sure	 Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré. Evitez la concentration dans les trous et creux. NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas. N'utilisez PAS des seaux en plastique. Evitez le contact avec des matériels incompatibles. Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Evitez les dégâts matériels sur les récipients. Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.
Autres Données	 Conserver dans les containers d'origine. Conserver les containers scellés. Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée. Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture. Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites. Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilite de Stockage	Inconnu.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	calcium carbonate	Limestone	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	(See Table 11)

Version Num: 1.1 Page **5 14**

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk

Date d'émission: 09/04/2020 Date d'impression: 09/15/2020

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	calcium carbonate	Calcium carbonate (Aragonite, Calcite, Marble, Vaterite)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	calcium carbonate	Calcium carbonate	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	calcium carbonate	Limestone (calcium carbonate)	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	calcium carbonate	Carbonate de calcium	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	calcium carbonate	Calcaire (carbonate de calcium)	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	calcium carbonate	Calcium carbonate (incl. Limestone, Marble)	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m 3 for the respirable fraction.
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	calcium carbonate	Pierre à chaux	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pt, Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	ethylene glycol	Ethylene glycol - Vapour	100 ppm / 250 mg/m3	325 mg/m3 / 125 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	ethylene glycol	Ethylene glycol - Particulate	10 mg/m3	20 mg/m3 / 10 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	ethylene glycol	Ethylene glycol	Pas Disponible	Pas Disponible	100 mg/m3	Value is for the aerosol. TLV Basis: upper respiratory tract & eye irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	ethylene glycol	Ethylene glycol	Pas Disponible	Pas Disponible	100 mg/m3	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	ethylene glycol	Ethylene glycol, (as an aerosol)	Pas Disponible	Pas Disponible	100 mg/m3	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	ethylene glycol	Éthylèneglycol (comme aérosol)	Pas Disponible	Pas Disponible	100 mg/m3	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	ethylene glycol	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	100 mg/m3	TLV® Basis: URT & eye irr
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	ethylene glycol	Ethylene glycol - Aerosol	Pas Disponible	Pas Disponible	100 mg/m3	Pas Disponible
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	ethylene glycol	Ethylene glycol - Vapour	Pas Disponible	Pas Disponible	50 ppm	Pas Disponible
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	ethylene glycol	Ethylene glycol - Particulate	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible

Version Num: 1.1

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk

Date d'émission: 09/04/2020 Date d'impression: 09/15/2020

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	ethylene glycol	* Ethylene glycol	25 ppm	10 mg/m3 / 50 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	ethylene glycol	Éthylène glycol (vapeur et brouillard)	Pas Disponible	Pas Disponible	50 ppm / 127 mg/m3	RP
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	acetaldehyde	Acetaldehyde	100 ppm / 180 mg/m3	270 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	acetaldehyde	Acetaldehyde	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm	TLV Basis: Eye & upper respiratory tract irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	acetaldehyde	Acetaldehyde	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm / 45 mg/m3	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	acetaldehyde	Acetaldehyde	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm	T20
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	acetaldehyde	Acétaldéhyde	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm	Annexe R
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	acetaldehyde	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm	TLV® Basis: Eye & URT in
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	acetaldehyde	Acetaldehyde	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	acetaldehyde	Acetaldehyde	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm	TLV® Basis: Eye & URT irr
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	acetaldehyde	Acétaldéhyde	Pas Disponible	Pas Disponible	25 ppm / 45 mg/m3	C3,RP
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	vinyl acetate	Vinyl acetate	10 ppm / 30 mg/m3	60 mg/m3 / 20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	vinyl acetate	Vinyl acetate	10 ppm	15 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: upper respiratory tract, eye & skin irritation; central nervous system impairment
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	vinyl acetate	Vinyl acetate	10 ppm / 35 mg/m3	53 mg/m3 / 15 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	vinyl acetate	Vinyl acetate	10 ppm	15 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	vinyl acetate	Acétate de vinyle	10 ppm	15 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	vinyl acetate	Pas Disponible	10 ppm	15 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr; CNS impair
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	vinyl acetate	Vinyl acetate	10 ppm	15 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	vinyl acetate	Vinyl acetate	10 ppm	15 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr; CNS impair

Version Num: 1.1 Page 7 14

Page 7 14 Date d'émission: 09/04/2020

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk

Date d'impression: 09/15/2020

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	vinyl acetate	Acétate de vinyle	10 ppm / 35 mg/m3	53 mg/m3 / 15 ppm	Pas Disponible	С3
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	silica crystalline - quartz	Silica, Crystalline - Quartz	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: pulmonary fibrosis; lung cancer
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	silica crystalline - quartz	Silica- Crystalline, Respirable particulate - Quartz	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	silica crystalline - quartz	Silica - Crystalline# : Quartz (respirable fraction++)	0.05 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	T20
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	silica crystalline - quartz	Silice - cristalline# : Quartz (fraction respirable)	0,05 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Annexe R
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	silica crystalline - quartz	Pas Disponible	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pulm fibrosis; lung cancer
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	silica crystalline - quartz	Silica, crystalline - α-quartz and cristobalite	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pulm fibrosis; lung cancer
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	silica crystalline - quartz	Silice cristalline, quartz	0,1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pr,C2,EM
Canada - Ontario Occupational Exposure Limits	silica crystalline - quartz	Silica, Crystalline - Quartz/Tripoli (Respirable fraction)	0.10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	* Denotes a chemical agent listed in Table 1 of Ontario Regulation 490/09 (Designated Substances) made under the Act. See clause 2 (2) (a) of this Regulation. (R) Respirable fraction: means that size fractior of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	dioxyde- de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lower respiratory tract irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	dioxyde- de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	dioxyde- de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	dioxyde- de-titane	Dioxyde de titane	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	dioxyde- de-titane	Pas Disponible	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: LRT irr
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	dioxyde- de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m 3 for the respirable fraction.

 Version Num: 1.1
 Page 8 14
 Date d'émission: 09/04/2020

 Date d'impression: 09/15/2020
 09/15/2020

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	dioxyde- de-titane	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: LRT irr
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	dioxyde- de-titane	Titane, dioxyde de	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pt, Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.

Contrôles de l'exposition

- Les employés exposés à des cancérigènes humains confirmés doivent être autorisés à faire ainsi par leur employeur et travailler dans une zone régulée.
- Le travail devait être réalisé dans un système isolé tel que 'boite à gants'. Les employés devraient se laver les mains et les bras après l'accomplissement du travail spécifié et avant de s'engager dans d'autres activités non associées avec le système isolé
- Dans les zones régulées, le cancérigène devrait rester stocké dans des containers fermés ou enfermé dans un système fermé, incluant des circuits de tuyauterie, avec des ports ou ouvertures fermés tant que le cancérigène est contenu à l'intérieur
- Les systèmes à cuves ouvertes sont prohibés.
- Chaque opération devrait être pourvue d'une ventilation d'extraction locale afin que le mouvement de l'air soit toujours des zones de travail ordinaires vers le lieu d'opération.
- L'air extrait ne devrait pas être libéré dans des zones régulées, des zones non-régulées ou dans l'environnement extérieur à moins d'être décontaminé. De l'air d'appoint propre devrait être introduit en volume suffisant pour maintenir un fonctionnement correct du système d'extraction local.
- Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination, puis une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule.
- A l'exception des systèmes extérieurs, les zones régulées devraient être maintenues sous une pression négative (avec le respect des zones non-régulées).
- ▶ Une ventilation locale d'extraction nécessite que de l'air d'appoint soit fourni en volumes égaux à l'air remplacé.
- Les hottes de laboratoire doivent être conçues et maintenues afin d'aspirer l'air à l'intérieur à une vitesse moyenne linéaire de surface de 150 pieds/min. avec un minimum de 125 pieds / min. La conception et la construction de hotte d'aspiration nécessitent que l'insertion de n'importe quelle partie du corps de l'employé, autres que les mains et les bras, soit rendue impossible

Protection Individuelle

Contrôle d'ingéniérie

approprié











Protection des yeux/du visage.

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- ▶ Masque chimique
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application. La rupture exacte dans le temps des

Protection de la peau

Voir protection Main ci-dessous

substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection and has à observer lors du choix final. L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée. Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent: · Fréquence et la durée de contact, · La résistance chimique du matériau du gant, · L'épaisseur du gant et · dextérité Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national). · En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé. · Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé. · Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme. · Les

Protection des mains / pieds

touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme. Les gants contaminés doivent être remplacés. Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit: Excellente lorsque le temps de pénétration> 480 min · Bonne lorsque le temps de pénétration> 20 min · Juste quand le temps de pénétration <20 min · Médiocre lorsque se dégrade de matériau de gant Pour les applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants. Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant. Par

 Version Num: 1.1
 Page 9 14
 Date d'émission: 09/04/2020

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk

Date d'impression: 09/15/2020

conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques. Par exemple: · Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés. · Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.

Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.

Voir Autre protection ci-dessous

Les employés travaillant avec des cancérigènes humains confirmés devraient être pourvus de, et exiger de porter des

Protection corporelle

Autres protections

- vêtements de protection propres du corps entier (tabliers, bleus de travail ou chemises à manche longues et pantalons), des sur-chaussures et des gants avant d'entrer dans une zone régulée.
- Les employés engagés dans des opérations de manipulation impliquant des cancérigènes devraient être pourvus de, et exiger de porter un respirateur de type filtre couvrant tout le visage avec des filtres pour les poussières, fumées et vapeurs ou des cartouches de purification d'air. Un respirateur permettant de plus hauts niveaux de protection peut être utilisé en substitution.
- Des douches déluge d'urgence et des fontaines de lavement de yeux, approvisionnées en eau potable, devraient être situées proches, en vue de, et sur le même niveau que les emplacements ou une exposition directe est possible.
- Avant chaque sortie d'une zone contenant un cancérigène confirmé, les employés devraient être exigés de retirer et laisser des vêtements et équipement de protection à point de sortie et, à la dernière sortie du jour, de placer les vêtements et équipements utilisés dans des containers étanches au point de sortie pour une décontamination ou une élimination. Les contenus de tels containers étanches doivent pêtre identifiés par des étiquettes adéquates. Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air.
- Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination et une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule.
- Tenue complète.
- ► Tablier en P.V.C.
- Crème protectrice.
- Crème nettoyante pour la peau.
- Unité de lavement des yeux.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	White paste		
État Physique	liquide	Densité relative (Water = 1)	1.68
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto- allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	7.5-8.5	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	>37.8	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	93.9	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	0.33 BuAC = 1	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	2.3	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

Version Num: 1.1 Page 10 14 Date d'émission: 09/04/2020

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk

Date d'impression: 09/15/2020

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	 Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Non prévu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
Conditions à éviter	Exposition prolongée à des températures élevées.
Matières incompatibles	Violemment réactif avec: agents d'oxydants (par ex. Acide perchlorique), bases fortes (par ex. Hydroxyde de sodium), acides forts (par ex. Acide chlorhydrique).
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone très toxique, dioxyde de carbone, oxydes d'azote corrosifs et oxydants.

SECTION 11 Informations toxicologiques

Informations	sur les	effets	toxico	logiques

pertinentes.

de fertilité diminué.

Informations sur les effet	ts toxicologiques
Inhalé	Il existe certaines preuves qui suggèrent que ce produit, si inhalé, à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. Le produit est fortement volatile et peut rapidement créer une atmosphère surchargée dans les espaces confinés ou non-ventilés. La vapeur est plus lourde que l'air et peut déplacer et remplacer l'air dans la zone de respiration, agissant comme un simple asphyxiant. Ceci peut survenir avec peut de signes d'alerte d'une surexposition. L'utilisation d'une quantité de produit dans un espace confiné ou non-ventilé peut engendrer une augmentation de l'exposition et développer une atmosphère irritante. Avant de commencer, envisager un contrôle de l'exposition par une ventilation mécanique.
Ingestion	Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.
Contact avec la peau	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
Yeux	Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.
Chronique	Une accumulation de la substance, dans le corps humain, est probable et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. Il existe suffisamment de preuves pour avancer que l'exposition de l'homme au matériel peut provoquer des dommages génétiquement transmissibles Il y a suffisamment de preuve pour étayer une forte présomption qu'une exposition du produit sur un humain puisse engendrer un dommage génétique transmissible, généralement sur la base de : - études animales appropriées, - d'autres informations

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk	TOXICITÉ Pas Disponible	IRRITATION Pas Disponible
Légende:	Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTE	Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique ECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

Il existe suffisamment de preuves pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'homme au matériel et un taux

toxicité aiguë	×	Cancérogénicité	✓

 Version Num: 1.1
 Page 11 14
 Date d'émission: 09/04/2020

 Date d'impression: 09/15/2020

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk

			1
Irritation / corrosion	×	reproducteur	×
Lésions oculaires graves / irritation	~	STOT - exposition unique	×
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	×	STOT - exposition répétée	•
Mutagénéïté	✓	risque d'aspiration	×

Légende: X – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification

√ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Informations écologiques

Toxicité

Dan Diame : 11.1		Durée de l'essai (heure					
Pas Disponible	е	Pas Disponible		Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disp	onible
ENDPOINT		Durée de l'essai (heur	es)	espèce	Valeur	source	
Pas Disponible	е	Pas Disponible		Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disp	onible
ENDPOINT	Duré	e de l'essai (heures)	espèce			Valeur	source
LC50	96		Poisson			>72-860mg/L	2
EC50	48		crustacés			>100mg/L	2
EC50	96		Les algues	s ou d'autres plantes	aquatiques	3-536mg/L	2
NOEC	552		crustacés			>=1-mg/L	2
ENDPOINT	Duré	e de l'essai (heures)	esnèce			Valeur	source
	, ,		•			2	
						2	
						2	
			200 a.gao	o ou a autioo piamoo	, aquanquoo	7	
ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)		espèce			Valeur	source
EC50	48		crustacés		12.6mg/L	2	
EC50	72		Les algues ou d'autres plantes aquatiques		7.48mg/L	2	
NOEC	816		Poisson		0.551mg/L	2	
ENDPOINT		Durée de l'essai (heur	es)	espèce	Valeur	source	
Pas Disponible	е	Pas Disponible		Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disp	onible
ENDPOINT	Dure	ée de l'essai (heures)	espèce			Valeur	source
LC50	96	(Poisson	-			2
						2	
						2	
NOEC	504			•	(<0.1mg/L	2
	ENDPOINT LC50 EC50 EC50 EC50 EC50 EC50 EC50 EC50 E	Pas Disponible	Pas Disponible ENDPOINT Durée de l'essai (heures) LC50 96 EC50 48 EC50 96 NOEC 552 ENDPOINT Durée de l'essai (heures) LC50 96 EC50 48 EC50 72 NOEC 816 ENDPOINT Durée de l'essai (heures) ENDPOINT Durée de l'essai (heures) Pas Disponible Pas Disponible ENDPOINT Durée de l'essai (heures) LC50 96 EC50 48 EC50 48 EC50 48	ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce LC50 96 Poisson EC50 48 crustacés EC50 96 Les algues NOEC 552 crustacés ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce LC50 96 Poisson EC50 48 crustacés EC50 72 Les algue EC50 48 crustacés EC50 72 Les algue NOEC 816 Poisson ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce LC50 96 Poisson EC50 48 crustacés EC50 48 crustacés	ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce LC50 96 Poisson EC50 48 crustacés EC50 96 Les algues ou d'autres plantes NOEC 552 crustacés ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce EC50 96 Poisson EC50 48 crustacés EC50 72 Les algues ou d'autres plantes EC50 48 crustacés EC50 48 crustacés EC50 72 Les algues ou d'autres plantes NOEC 816 Poisson ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce Pas Disponible Pas Disponible Pas Disponible ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce LC50 96 Poisson EC50 48 crustacés EC50 48 crustacés ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce EC50 96 Poisson EC50 48 crustacés EC50	Pas Disponible Pas Disponible Pas Disponible Pas Disponible ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce EC50 96 Poisson EC50 96 Les algues ou d'autres plantes aquatiques NOEC 552 crustacés ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce EC50 96 Poisson EC50 48 crustacés EC50 96 Poisson EC50 48 crustacés EC50 72 Les algues ou d'autres plantes aquatiques ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce EC50 72 Les algues ou d'autres plantes aquatiques ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce EC50 72 Les algues ou d'autres plantes aquatiques ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce EC50 72 Les algues ou d'autres plantes aquatiques ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce Valeur Pas Disponible Pas Disponible Pas Disponible ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce EC50 48 crustacés EC50 72 Les algues ou d'autres plantes aquatiques ENDPOINT Durée de l'essai (heures) espèce EC50 48 crustacés EC50 72 Les algues ou d'autres plantes aquatiques	Pas Disponible Pas Di

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
ethylene glycol	BAS (La demi-vie = 24 journées)	BAS (La demi-vie = 3.46 journées)

l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

 Version Num: 1.1
 Page 12 14
 Date d'émission: 09/04/2020

 Date d'impression: 09/15/2020
 09/15/2020

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
acetaldehyde	BAS	BAS
vinyl acetate	BAS	BAS
dioxyde-de-titane	HAUT	HAUT

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
ethylene glycol	BAS (BCF = 200)
acetaldehyde	BAS (BCF = 1.2)
vinyl acetate	BAS (BCF = 2.34)
dioxyde-de-titane	BAS (BCF = 10)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
ethylene glycol	HAUT (KOC = 1)
acetaldehyde	HAUT (KOC = 1.498)
vinyl acetate	BAS (KOC = 6.131)
dioxyde-de-titane	BAS (KOC = 23.74)

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage

Éliminer le contenu et le récipient conformément a la réglementation locales, régionales, nationales et internationales. Les méthodes d'élimination recommandées concernent le produit tel qu'il est vendu. (Le matériel utilisé peut contenir d'autres contaminants dangereux). L'évaluation des risques requise des déchets et le respect des lois applicables en matière de déchets dangereux relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. Ce produit et son contenant doivent être éliminés en tant que déchets dangereux. Ne jetez PAS dans les égouts, sur le sol ou dans tout plan d'eau.

- Recycler si possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclage.
- Consulter l'Autorité de regulation des déchets pour un traitement.
- ▶ Recycler les containers si possible ou en disposer dans un lieu autorisé.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun

Transport terrestre (TDG): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements .exigés par le Règlement sur les produits contrôlés

calcium carbonate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

 Version Num: 1.1
 Page 13 14
 Date d'émission: 09/04/2020

 Date d'impression: 09/15/2020
 Date d'impression: 09/15/2020

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk

Canada Non Liste Intérieure des Substances (LIS)

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS

ethylene glycol Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS

acetaldehyde Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérogène pour l'homme

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS

vinyl acetate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérogène pour l'homme

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS

silica crystalline - quartz Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS

dioxyde-de-titane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
Canada Non Liste Intérieure des Substances (LIS)

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérogène pour l'homme

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Canada - DSL	Non (calcium carbonate)
Canada - NDSL	Non (ethylene glycol; acetaldehyde; vinyl acetate; silica crystalline - quartz)
ÉU.A TSCA	Oui
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 Autres informations

date de révision	09/04/2020
date initiale	08/03/2020

autres informations

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Définitions et abréviations

 Version Num: 1.1
 Page 14 14
 Date d'émission: 09/04/2020

Masters® Trim Plus Acrylic Painter's Caulk

Date d'impression: 09/15/2020

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL: Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV: Valeur limite seuil
LOD: Limite de détection
OTV: Valeur de seuil olfactif
FBC: Facteurs de bioconcentration
IBE: Indice biologique d'expositionv